

1. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SPA, relative à la Porte de Ninove.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SPA, betreffende Ninoofsepoort.

M. le Président :

On va donc prendre l'interpellation de Monsieur Van Damme sur la chaussée de Ninove. Je donne la parole à Monsieur Van Damme. J'ai expliqué tout à l'heure qu'il y avait une erreur dans l'ordre du jour et que l'interpellation de Monsieur Van Damme qui était dans l'ordre du jour précédent a été oubliée et que donc on la réintroduit.

Dhr. Van Damme :

Il ne s'agit pas de la chaussée de Ninove, mais de la porte de Ninove.

Je vais commencer avec une remarque d'ordre organisationnelle. Cette interpellation fait suite à une question écrite que j'ai posée en mars 2014, à laquelle j'ai reçu une réponse le 15 juillet 2014. Cette réponse fait une demi-page. Donc j'ai dû attendre trois mois, non pardon quatre mois avant de recevoir une réponse à ma question écrite. Je ne trouve pas ça normal, surtout que j'ai demandé à plusieurs reprises à la Bourgmestre et aux services de me répondre et donc ça a duré quatre mois avant de recevoir une réponse. Je ne sais pas comment ça se passe avec les autres conseillers communaux, mais je trouve que c'est un vrai problème et en plus la réponse se résume en quatre mots et donc j'ai insisté pour que cette même question revienne aujourd'hui au conseil communal parce que je trouve que c'est un peu ridicule de jouer avec mes pieds. Ça va en fait nous encourager à faire plus d'interpellations et à ne plus poser des questions par écrit. Donc ça va faire durer les conseils communaux plus longtemps. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas pu me répondre en quatre mois, après plusieurs rappels.

Ça concerne l'incident fin de l'année 2013, l'incident à la porte de Ninove que nous avons tous connus où on a tiré dans le dos sur un jeune. Ma question concernait la présence des caméras et les dispositifs de sécurité à cet endroit. Ma question était de savoir quel était le dispositif sécuritaire en place au moment des faits et quel était le dispositif sécuritaire en place au moment où je posais la question en mars 2014. Donc je repose les mêmes questions parce que sur la question du dispositif opérationnel au moment des faits, je n'ai pas eu de réponse et sur la question du dispositif en place maintenant, c'était déjà la réponse du 15 juillet, donc j'espère qu'il y a quelque chose qui a changé. Donc ma question est la suivante : combien de caméras y avait-il au moment de l'incident à la porte de Ninove, donc fin 2013 et surtout combien de caméras étaient opérationnelles à ce moment-là ? J'ai une réponse qui me dit qu'il y a une caméra qui était opérationnelle. OK pour le 15 juillet, mais ma question était de savoir fin décembre 2013, est-ce qu'il y avait des caméras et est-ce qu'elles étaient opérationnelles et à quels endroits elles étaient placées ?

Ma deuxième question c'est de savoir combien de caméras il y a aujourd'hui, des caméras sont opérationnelles ? C'est une question qui date de mars 2014, mais elle est toujours d'actualité. Si toutes les caméras n'étaient pas opérationnelles le 15 mars, alors quand vont-elles être opérationnelles ?

Alors, une autre question et c'est la seule où j'ai eu une véritable réponse, c'est savoir s'il y avait des patrouilles de police qui étaient mises en place. On a répondu le 15

juillet qu'il n'y avait plus de patrouilles supplémentaires en place. Six mois après les faits, ça ne m'étonne pas, mais ce n'était pas la question le 15 mars.

Et alors, ma dernière question, c'était savoir si d'autres mesures avaient été prises pour améliorer la sécurité à l'endroit même pour sécuriser structurellement cet endroit qui pour moi n'est pas ressenti comme un endroit dangereux, mais c'est vrai qu'il y a des endroits où il y a ou il n'y a aucun contrôle social, il fait sombre et je peux comprendre que pour certaines personnes, ce n'est pas un endroit agréable. D'ailleurs, la première réaction de la Bourgmestre, s'était de dire qu'elle-même n'osait pas s'y aventurer.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme. Juste un petit rappel du règlement d'ordre intérieur, Monsieur De Block, vous disposez de deux minutes.

M. De Block :

Oui, je voudrais juste poser une question et je ne sais pas comment la poser sans avoir de nouveau un refus de répondre de la part de Madame la Bourgmestre. Est-ce qu'il est vrai que dans l'enquête sur cette affaire-là, la police n'a pas réclamé les images des autres caméras dans les environs ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous savez, je ne vais pas répéter les questions qui ont été posées et auxquelles j'attends des réponses également. Par contre, sur la dernière remarque de Monsieur Van Damme, j'ai quand même une remarque à formuler, moi j'aimerais bien que dans cette Commune, je tenais le même discours quand j'étais dans la majorité, qu'on arrête, quand il y a un fait divers, aussi dramatique soit-il, de stigmatiser la Commune, un quartier où sa population. Un fait divers est un fait divers et heureusement qu'on ne tire pas sur les gens qui roulent à vélo tous les jours. Quand on était dans la majorité, je déplorais que la presse le fasse et s'emballe dès qu'il y avait un fait divers et je trouve aujourd'hui, même dans l'opposition, je tiens le même discours, Molenbeek-Saint-Jean n'est pas le jardin d'Éden, ce n'est pas le Bronx non plus. Madame Schepmans, je ne sais pas si vous avez dit ça ou pas, je n'ai pas entendu, mais moi j'aimerais bien qu'on évite de contribuer directement ou indirectement à la stigmatisation de la Commune, de ce quartier et de sa population.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, en fait comme il y a eu une erreur et que votre interpellation a été communiquée cet après-midi, je n'ai pas eu l'occasion de revenir vers les services pour avoir plus de précision que celles qui vous ont été données par écrit. Vous le savez, la porte de Ninove est un endroit particulier parce qu'il se trouve entre la Ville de Bruxelles et la

commune Molenbeek-Saint-Jean, qu'il n'y a pas de contrôle social puisqu'il n'y a pas de logements, il y a peu de passage et donc moi, je peux vous assurer, et je pense que je l'ai encore répété hier ou avant-hier dans un journal de la région, qu'au contraire il y a plusieurs quartiers de Molenbeek-Saint-Jean, qui ont tous leurs particularités, qu'il y a une grande diversité et que nous travaillons à améliorer l'image de la Commune et je peux vous assurer que je peux me promener à toute heure dans tous les quartiers de cette Commune. La porte de Ninove, je l'ai précisé à l'époque, à trois heures du matin, je serais attentive à ne pas la traverser toute seule. Mais chacun prend les mesures de précautions qu'il souhaite, ce n'est pas pour ça que je considère que Molenbeek-Saint-Jean comme une Commune difficile. D'ailleurs les chiffres de la criminalité sont sensiblement en baisse pour 2013, ce qui montre bien qu'il n'y a pas de difficultés à vivre dans notre Commune.

Pour le reste, je n'ai pas d'informations complémentaires à apporter ce soir par rapport aux réponses qui vous ont été données par écrit par le service. Mais je pense qu'on peut revenir sur ce dossier. En ce qui concerne l'enquête judiciaire, c'est une enquête judiciaire qui n'a pas encore donné de conclusions, mais Monsieur De Block, je prends acte des rumeurs que vous présentez ici au sein de cette assemblée et que je n'avais jamais entendues et j'en ferai part à la police qui appréciera à sa juste valeur.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je rappelle que seule la personne ayant déposé l'interpellation peut encore réagir. Je ne sais pas si Monsieur Van Damme veut encore dire quelque chose ?

Dhr. Van Damme :

Je veux dire deux choses. Premièrement, je ne comprends pas que vous n'ayez pas d'informations complémentaires Madame la Bourgmestre, parce que cette interpellation était bel et bien inscrite au conseil communal de début septembre qui a été annulé en dehors de votre volonté, mais donc à laquelle vous auriez dû être préparée. Donc moi, je ne comprends pas du tout que vous n'ayez pas d'informations plus récentes que celle du 15 juillet. Ça veut dire que soit vous êtes de mauvaise volonté, soit vous n'êtes pas préparée au conseil communal. C'est très étonnant comme réponse !

Deuxièmement, je n'ai pas envie de perdre mon temps ici, mais je demande formellement à ce que cette interpellation soit réinscrite à l'ordre du jour du conseil d'octobre et on n'en rediscutera à ce moment-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

2. Interpellation déposée par Madame Tahar relative au Festival Bruxellons. Interpellation déposée par Madame Tahar relative au Festival Bruxellons.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar pour la lecture de son interpellation relative au festival Bruxellons.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. J'espère que votre fatigue ne vous empêchera pas de m'écouter attentivement.

Si vous permettez, je vais lire mon interpellation, elle n'est pas très longue. La quinzième édition du Festival Bruxellons, placé sous le patronage de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, s'est ouverte cette année au Château du Karreveld le 11 juillet et se clôturera le 27 septembre prochain.

Si nous pouvons incontestablement nous réjouir de la richesse de sa programmation et du succès suscités par son public présent en nombres, force est de constater que dans le panel d'artistes sélectionnés, les bruxellois notamment ceux issus des quartiers populaires font cruellement défaut!

Pourtant d'aucuns, forts de leur expérience, n'ont pas manqué de faire parler d'eux, notamment en remportant le titre de "Bruxellois de l'année" en 2012. Je fais ici allusion à la troupe "Les voyageurs sans bagages" dont la pièce de théâtre "la vie c'est comme un arbre" a d'ailleurs été diffusée le 31 août dernier sur une chaîne de télévision belge.

Visiblement, les organisateurs n'auraient pas jugé utile de favoriser la mixité sociale et l'inclusion d'artistes bruxellois dans un festival qui pourtant se veut être un théâtre populaire.

Et que dire des tarifs élevés voire inaccessibles pour un grand nombre de molenbeekois? Les quelques "avantages tarifaires" que nous pouvons lire sur le site www.bruxellons.be demeurent manifestement contraignants puisqu'il faut, pour en bénéficier, s'engager à prendre un abonnement de plusieurs spectacles.

Nous ne pouvons d'une manière ou d'une autre encourager une culture "élitiste" où seuls les plus nantis auraient un droit d'accès!

La démocratisation de la culture doit rester un leitmotiv!

En votre qualité de Bourgmestre en charge notamment de la culture française, comment expliquez-vous que des artistes bruxellois notamment issus de la diversité culturelle n'aient pas été contactés pour prendre part à ce Festival de théâtre populaire? Etiez-vous associé à la programmation, la sélection des spectacles et le choix des artistes? Si oui, sur base de quels critères s'est faite cette programmation?

Merci de votre réponse.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Tahar, je vous remercie pour l'intérêt que vous avez pour le festival Bruxellons. C'est un plaisir de vous répondre chaque année puisque j'espère que ce sera aussi le cas l'année prochaine, c'est l'occasion de rappeler à quel point ce festival remporte un succès qui est grandissant. Les organisateurs n'ont pas encore eu l'occasion de fournir les chiffres définitifs de fréquentation puisque, comme vous le dites, ce festival se termine ce

week-end avec la fête de la Communauté française et au mois de septembre, il y a eu des spectacles de théâtre amateur qui ont été proposés. Nous considérons aussi qu'il n'y a pas que les professionnels qui doivent monter sur la scène et que le théâtre amateur a toute son importance. Le succès de ce festival est d'autant plus appréciable qu'il profite à la bonne image de notre Commune. C'est le plus grand théâtre d'été à Bruxelles. Il figure dans le top 10 de nos institutions théâtrales francophones en Belgique francophone et il est molenbeekois et je pense que c'est important de le rappeler et donc je profite de votre interpellation pour dire qu'il se passe des choses formidables à Molenbeek dans tous les quartiers et nous sommes fiers de cette richesse.

Alors le gain en notoriété pour notre Commune dépasse largement les 6.000 € de subsides que nous accordons à ce festival, qui représente 2 % du coût total pour les organisateurs et ce festival populaire, avec ses spectacles en plein air accessibles à tous, y compris à un public défavorisé, tant par ses tarifs, que par sa programmation et c'est véritablement une bouffée culturelle dans notre Commune.

Moi qui ai suivi l'évolution du festival Bruxellons ces dernières années, je peux vous assurer que c'est un festival qui ne cesse d'innover. D'ailleurs, cette année, les organisateurs ont proposé quatre spectacles en néerlandais et je pense que c'est important de dire aussi, avant il n'y avait que des pièces en français et aujourd'hui il y a également des pièces en néerlandais et quand on parle de diversité, je pense qu'il faut s'adresser également tant aux francophones qu'aux néerlandophones dans notre Commune. Ça montre un bel exemple de coopération avec le service de la Culture néerlandophone. On espère que ça se fera également l'année prochaine.

Sur le prix des spectacles que vous jugez trop élevés, d'abord je vous conseillerais de regarder les tarifs qui sont pratiqués pour d'autres événements à Bruxelles. Les prix demandés pour le festival Bruxellons ne sont pas exorbitants. De plus, les spectateurs peuvent acheter des tickets par un système qui propose des places à moitié prix le soir-même. Pour les Molenbeekois, le tarif est de 19 € par spectacles. Ils ne doivent pas acheter, comme vous le pensez, un abonnement pour plusieurs spectacles, c'est un prix pour un seul spectacle, il y a eu une diffusion qui s'est faite notamment sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean pour dire qu'évidemment les Molenbeekois pouvaient bénéficier d'un tarif préférentiel. Comme les années précédentes, les personnes en difficultés relevant de l'article 27 paye 1,25 € par spectacles. Je n'ai pas encore les chiffres définitifs, mais en 2013, 500 tickets article 27 avaient été vendus. Ceci montre qu'il n'y a absolument pas de volonté de fermeture de la part de ses organisateurs. Les organisateurs essaient d'associer le plus largement possible le personnel communal, le personnel de la police, les enseignants, le personnel du CPAS. ils ont eu la possibilité de suivre les spectacles. De même, il y avait un tarif préférentiel pour les agents communaux de 15 € par spectacles. Cette année aussi, nous avons largement innové en proposant des spectacles au jeune public, spectacles jeune public qui étaient gratuits pour les enfants qui fréquentent nos plaines de jeux. Ces enfants Molenbeekois ont donc pu aller assister aux spectacles jeunes publics et de ce que les animatrices m'en ont dit, c'était une expérience tout à fait positive.

Madame Tahar, lorsque vous parlez de culture élitiste, je pense que vous vous trompez lourdement par rapport à ce qui est mis en place. Je suis également étonnée de vos propos sur le contenu de la programmation du festival. Je vous dirais même que les questions que vous avez formulées, les reproches ont heurté les organisateurs. Ce serait donc intéressant d'organiser une rencontre entre les organisateurs et des membres du conseil communal pour aller plus loin justement, c'est pour mieux comprendre quelle est leur démarche artistique, mais aussi leur démarche en tant qu'organisateur qui prennent le risque financier par rapport à ces spectacles. En tout cas, je puis vous assurer que je ne suis à aucun moment et aucunement associée à la programmation du festival et c'est bien normal car contrairement à ce que vous pouvez imaginer, Bruxellons, derrière ce festival, il n'y a pas

de militantisme politique dans le cadre des spectacles qui sont présentés au château du Karreveld. Donc moi, j'estime qu'il faut laisser aux artistes la liberté de leur choix artistique qui ne doivent pas être guidés par des considérations ethniques, de couleur de peau, de consonance de nom, de provenance des comédiens etc. Moi qui suis les spectacles depuis plusieurs années, je puis vous dire qu'il y a eu de la diversité dans les spectacles qui nous ont été présentés. Comme pour les autres lieux culturels dans la Commune, comme pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, je me fais un devoir de respecter la liberté de choix. Je ne demande jamais, que ce soit au CCM, que ce soit à la Maison des Cultures, que ce soit au château du Karreveld, je ne demande jamais, je ne contrôle pas, je laisse la liberté aux responsables culturels de pouvoir s'organiser et ça me semble essentiel.

Donc je pense que vous faites un mauvais procès tant à ce festival Bruxellons, en laissant sous-entendre qu'il y aurait un manque de volonté d'ouverture. Moi je vous propose de proposer des artistes aux organisateurs et je suppose que s'ils y trouvent un accord financier, ils pourront le réaliser. D'ailleurs, il y a eu des artistes, vous allez me dire que Marca qui est venu présenter son spectacle au château du Karreveld et donc s'il y a d'autres artistes molenbeekoïses, il y a eu Zidani, il y a eu d'autres artistes qui sont venus, il y a eu des réalisations et des collaborations qui ont été réalisées et les organisateurs tenaient à vous le faire savoir pour bien vous dire qu'ils sont ouverts à toute la richesse culturelle que l'on peut faire monter sur les planches du théâtre.

Voilà Madame Tahar, je pense que je ne vais pas être plus longue et j'ai bien noté votre déception de ne pas avoir une troupe en particulier ceux programmés au château du Karreveld, à savoir les voyageurs sans bagages. Moi aussi je suis très heureuse du succès qu'ils ont rencontré notamment en remportant le titre de bruxellois de l'année en 2012, parce que j'y étais et je trouvais que c'était bien sympathique. Alors je pense que si vous êtes déçue, ce n'est pas pour ça que vous devez avoir un a priori négatif sur ce festival Bruxellons. Et donc moi je me ferai un plaisir de vous mettre en relation avec les organisateurs car je suis certaine que vous pourrez leur proposer des spectacles tout à fait passionnants.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Il est évident que je ne refuserais pas votre invitation à participer à la programmation du festival. Mais là, vous retirez un extrait de mon interpellation, que vous résumez comme étant une déception, que je fais un mauvais procès etc. Moi je voudrais simplement vous rappeler ou alors je vous invite à relire mon interpellation où je rappelle que la programmation est riche, où je rappelle également le succès en termes de public, mais où je dis aussi que le prix des places reste quand même élevé. Vous dites que c'est 19 € la place et bien pour certaines familles, c'est cher. Toutes les familles n'ont pas droit à l'article 27, il y a aussi des gens qui se situent à des niveaux intermédiaires et qui ne peuvent pas payer ces montants.

Quand je parle des artistes bruxellois, je suis désolée, il y a beaucoup d'artistes français aussi et je n'ai rien encore une fois contre les artistes qui ont été choisis, mais nous sommes à Bruxelles, qui plus est à Molenbeek-Saint-Jean et nous avons ici aujourd'hui des artistes à Molenbeek-Saint-Jean et nous en avons même une dans la salle. Vous savez, j'ai pris l'exemple de la *vie c'est comme un arbre*, mais il y a autant d'artistes qui se valent aussi et qu'on aurait pu intégrer dans ce festival. Je trouve qu'on a manqué là une occasion. Alors

moi, je serai ravi de les rencontrer pour leur dire tout le bien que je pense de leur initiative. Mais simplement, quand on fait un festival au Karreveld et qu'on a des artistes ici à Molenbeek-Saint-Jean qui sont intéressants et que finalement on choisit de ne pas les mettre dans la programmation, je trouve ça regrettable.

Quand vous dites Madame la Bourgmestre que vous n'avez pas été impliquée dans la programmation, je veux bien vous croire. Mais dans ce cas-là, sur le site de Bruxellons, on vous cite dans l'équipe de coordination. Alors moi, je veux bien, mais je vous invite tous à relire le site Internet de Bruxellons et donc soit les informations sont erronées soit elles vous contredisent.

Je vais terminer par une chose, à chaque fois que je vous interpelle, et petite parenthèse c'est la première fois que j'interpelle sur Bruxellons, je ne l'ai pas fait l'année passée, je pourrais le refaire l'année prochaine pourquoi pas, vous avez à chaque fois l'art de me faire tout un descriptif de l'objet social, de l'activité en tant que telle, comme si moi je n'avais pas pris connaissance, comme si les conseillers communaux ici ne savaient pas ce qu'était le théâtre Bruxellons. Vous avez une façon de montrer que vous êtes satisfaite, de nous faire comme ça un plaidoyer, je trouve ça regrettable, ça allonge comme ça nos conseils communaux et surtout ce qui est encore plus regrettable, c'est que vous ne répondez pas aux questions. Je vous ai simplement demandé qu'en est-il des personnes ici des quartiers populaires qui sont bruxellois ? Vous ne dites rien, vous ne répondez pas aux questions et alors à la place qu'est-ce que vous me faites, vous me citez que c'est un festival intéressant etc. C'est regrettable vraiment, que vous me répondiez à côté de la plaque ! Dans ce cas-là, je n'ai même plus envie de vous faire les interpellations puisque de toute façon, je n'ai pas de réponse. Je rejoins ce que mon prédécesseur disait, si c'est pour avoir des interpellations qui n'obtiennent pas de réponse, à quoi bon ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Un seul mot Madame Tahar, je pense que votre question est à côté de la plaque. Parce que le festival Bruxellons, à la différence de toutes les programmations théâtrales qui se font sur Bruxelles, ne bénéficient d'aucun subside de la COCOF ou de la Communauté française. Si nous obtenons le soutien de la Communauté française et j'espère que nous l'obtiendrons, et de la COCOF pour le festival Bruxellons, je peux vous assurer qu'il y aura la possibilité de mettre en valeur de jeunes artistes Molenbeekois.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai bien entendu votre dernière intervention, mais il ne faut pas que vous créez la confusion. Quand on dit que c'est placé sous le patronage de la Commune Molenbeek-Saint-Jean et qu'en plus sur le site Web on vous cite, alors effectivement ça prête à confusion, d'où mon interpellation. Si vous me dites qu'il n'y a aucune subvention et que la Commune n'y a pas pris part, je le note.

Mme la Bourgmestre :

Moi j'ai parlé des subsides, ce n'est pas la Commune Molenbeek-Saint-Jean qui fait vivre le théâtre à la Maison des Cultures. La Commune soutient pleinement ce festival, il se tient dans un bâtiment et dans un lieu communal, et nous octroyons un subside de 6.000 €. Mais je veux dire que ces 6.000 € représentent 2 % de l'organisation et que pour pouvoir permettre à de jeunes artistes de pouvoir se produire, il faut, comme pour la Maison des Cultures, un soutien financier tant de la Communauté française que de la COCOF. Ce soutien financier n'a jamais existé et donc moi je suis demandeuse à ce que ce ça puisse se concrétiser dans le futur.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

3. Interpellation déposée par Madame Tahar relative à la pénurie de place dans les écoles fondamentales.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende het gebrek aan plaats in de basisscholen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar pour la lecture de son interpellation.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Si vous le permettez, je vais juste faire une petite remarque avant mon interpellation. Je trouve qu'on prend parfois de mauvaises habitudes de dire que l'incident est clos, je sais que c'est une expression et qu'on le fait souvent...

M. le Président :

C'est l'expression officielle utilisée systématiquement lorsque Monsieur Moureaux était Bourgmestre de cette Commune.

Mme Tahar :

Monsieur le Président, ne m'interrompez pas, je ne vous ai pas interrompu ! Ici parfois j'ai l'impression qu'on vous dérange quand on vous interpelle, quand on vous pose des questions. On est là pour faire notre travail, on est payé pour ça.

M. le Président :

Vous permettez quand même que je vous réponde.

Je sais que le terme peut prêter à confusion, mais il semble que ce soit le terme officiel et donc « incident » ne doit pas être compris comme une agression. Je vous redonne la parole pour votre interpellation.

Mme Tahar :

Mon interpellation concerne la pénurie de places dans les écoles fondamentales.

Le 1 septembre 2014! Une date qui signe la rentrée scolaire pour les enfants en âge de scolarisation. Sauf que tous les enfants n'ont pas eu la chance d'emprunter le chemin de l'école faute de places dans les établissements scolaires. Faut-il rappeler que ce sont principalement les plus défavorisés qui paient le manque de place dans les écoles? D'aucuns attendent impatiemment qu'on les appelle tandis que d'autres désespèrent de rester sur le carreau. La faute à qui? Au boom démographique, me diriez-vous? Ou encore à l'absence d'anticipation des autorités politiques?

Des mesures ont certes été adoptées afin de construire de nouvelles infrastructures et d'augmenter la capacité d'accueil notamment au travers de pavillons modulaires mais celles-ci demeurent insuffisantes. Et quand bien même les enfants seraient inscrits en maternelle ou en primaire, ils se retrouvent dans la plupart du temps entassés dans des locaux étroits, mettant à mal les conditions optimales d'apprentissage.

Si tous approuvent la création de places supplémentaires dans les écoles, celles-ci ne pourraient se faire au détriment de la qualité de l'enseignement. La question du manque de place doit dès lors être abordée et traitée dans sa globalité. Elle doit également tenir compte de la polarisation sociale de nos écoles. Nous devons impérativement repenser notre système éducatif qui demeure l'un des plus inégalitaires d'Europe, afin qu'il soit accessible à tous sans distinction aucune.

S'agissant des écoles communales à Molenbeek-Saint-Jean, pourriez-vous nous dresser un état des lieux pour chacune des écoles: nombre d'enfants dont l'inscription est effective et nombre d'enfants sur liste d'attente? La centralisation des inscriptions est-elle fonctionnelle? Quel est le nombre d'élèves par classe et par école? Quelles mesures alternatives avez-vous prises pour les familles dont les enfants n'ont pu être inscrits? De façon générale, comment entendez-vous mener votre politique sur l'enseignement à Molenbeek pour les quatre prochaines années?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mon intervention sera courte.

La question de la pénurie des places, c'est très important. Mais moi, la question fondamentale c'est la question de la qualité de notre enseignement. Il faudrait essayer de développer une excellence de notre enseignement. De nombreuses enquêtes montrent effectivement que notre enseignement est profondément inégalitaire, le plus inégalitaire d'Europe comme le disait Madame Tahar. Une enquête de l'ULB a montré il n'y a pas longtemps que la qualité de notre enseignement est liée aux zones géographiques. Sans pointer du doigt notre Commune, je dois dire que d'après le comportement des parents, on s'inscrit dans nos écoles par défaut, parce qu'on ne trouve pas de place dans d'autres Communes où on estime que la qualité de l'enseignement est meilleure. Alors qu'est-ce qu'on envisage vraiment pour améliorer cette qualité ? Il ne s'agit pas seulement de place,

mais aussi de qualité de nos établissements scolaires ! Le fondamental est excessivement important dans la suite des apprentissages scolaires pour nos enfants. C'est une question fondamentale. Est-ce que vous y mettez vraiment une priorité ? Tout dépend de vos choix politiques, mais c'est fondamental, comme son nom l'indique, il faudrait vraiment y mettre tous les moyens. Voilà tout ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vous rappelle que dans votre déclaration de politique communale, on a parlé d'un cadastre de places. À différentes reprises, j'ai essayé d'avoir des chiffres concrets du nombre de places prévues, planifiées pour les cinq à dix années à venir, et les prévisions exactes quant au nombre exact d'enfants en âge de scolarité et les prévisions pour la Commune. Jusqu'à maintenant, j'ai l'impression que la Commune n'a pas une vue d'ensemble. J'ai reçu des chiffres pour les écoles francophones avec un planning, je pense que j'ai reçu aussi les chiffres du côté néerlandophone, mais je voudrais savoir combien de places seront nécessaires pour l'ensemble de Molenbeek-Saint-Jean, combien d'enfants on aura dans cinq ans, dans dix ans, combien de places sont prévues dans l'enseignement communal mais aussi dans les écoles libres et donc quel est la stratégie de la Commune, est-ce que la Commune a de l'ambition pour augmenter le nombre de places disponibles par enfant molenbeekois ? Parce qu'en fait, on est en dessous de la capacité, il y a beaucoup plus d'enfants molenbeekois que de nombre de places disponibles, dans le fondamental en tout cas. Donc j'aimerais bien entendre de la Commune une vision claire et stratégique sur quelques années, parce que j'ai l'impression que pour l'instant, on n'a pas pu donner cela.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous l'avez souligné dans vos interpellations, ce boom démographique, qui n'est pas une science exacte, impose des efforts importants pour garantir au plus grand nombre d'enfants l'accès à des infrastructures scolaires, et plus largement à un enseignement de qualité. On ne peut pas déterminer avec précision quelle est l'évolution de notre population en âge d'aller à l'école, mais on estime qu'il y aurait besoin de 5.000 places supplémentaires pour la rentrée 2020-2021. Ce sont les statistiques de l'Agence de Développement Territorial, mais comme je l'ai précisé, ce n'est pas une science exacte et donc on ne peut pas déterminer le chiffre avec précision et d'ailleurs on voit que les autorités n'ont pas pu déterminer ce chiffre, puisque quel que soit le pouvoir organisateur, il se trouve confronté à ces difficultés d'ouvrir des classes. Mais je vous rappellerai quand même que ce sont essentiellement les Communautés qui sont responsables de l'enseignement et les pouvoirs organisateurs communaux participent évidemment au développement de la scolarité, et on la prend comme une obligation et on maintient notre engagement. Mais ce n'est pas nous qui détenons les cordons de la bourse ou la baguette magique pour faire sortir des pavillons scolaires à l'instar d'autres pouvoirs qui ont certainement plus de possibilités que notre Commune.

Quoi qu'il en soit, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a la volonté de créer 1900 places ici la rentrée 2022 et ce avec le soutien de la Communauté française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande. La création de ces nouvelles places passe par la rénovation de nos écoles, par l'extension, par la construction en dur et par des installations modulaires. Cette ambition s'inscrit également dans une programmation qui est en cours et dans le cadre des différents appels à projets qui sont initiés par les pouvoirs subsidiaires. La Commune répond à tous les appels qui sont développés tant par la Communauté flamande que par la Communauté française pour pouvoir répondre à ce besoin. Notre défi sera de gérer au mieux l'encadrement pédagogique en augmentant la capacité d'accueil et de garantir une offre qui soit évidemment quantitative et qualitative.

Pour la rentrée 2014-2015, nous avons pu concrétiser la création de plus de 120 places. Ainsi à l'école huit et neuf, nous avons créé une classe supplémentaire suite au réaménagement de locaux. À l'école 14, nous avons également créé plusieurs classes supplémentaires et nous faisons en sorte d'ouvrir de nouvelles classes en fonction de l'augmentation de la population. Nous avons également créé une classe d'accueil et une classe maternelle à l'école 18 et 19. Si vous voulez toutes les précisions, les voici : création d'une première primaire, d'une troisième primaire et d'une quatrième supplémentaire à l'école 14. Création d'une classe d'accueil et d'une classe de maternelle dans les locaux existants à l'école 18 et 19 et création d'une cinquième primaire suite un réaménagement des locaux à l'école Marcoux.

Pour la suite, la programmation se décline comme suit : il y aura à l'école un la création de six classes maternelles. C'est un cofinancement qui se fera avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre Régional d'Aide aux communes. Nous prévoyons 150 places. La rentrée est estimée pour 2018. Nous prévoyons également une extension à l'école 13, avec la création de huit classes supplémentaires pour accueillir 150 enfants. À l'école 14, nous prévoyons également une occupation progressive de 16 locaux pavillonnaires supplémentaires. À l'école 17, nous prévoyons douze classes qui correspondent à 240 places supplémentaires avec un cofinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Centre Régional d'Aide aux Communes pour 2017-2018. Enfin, à l'école 18, nous prévoyons l'extension et la rénovation qui permettra la création de 10 à 15 places supplémentaires pour 2018.

Vous voyez que les projets sont nombreux et l'année prochaine, en 2015, nous ouvrirons une nouvelle école qui est l'école de la rue de Bonne, qui accueillera également 450 enfants. Nous avons acheté un terrain rue Ullens pour y construire également une école et il y a également des opportunités qui pourront se présenter dans le futur parce que nous remplissons nos devoirs en tant que pouvoir organisateur communal, mais il y a d'autres pouvoirs organisateurs se sont intéressés à développer des places et des extensions pour de nouvelles écoles sur le territoire de la Commune. Je pense que nous vivons une époque où il faut nécessairement une collaboration entre les différents pouvoirs organisateurs pour répondre à la demande.

En marge de ces projections, il y a évidemment un programme de travaux et de rénovation qui est prévue afin d'améliorer les bâtiments scolaires. On en a d'ailleurs parlé à l'occasion de notre conseil communal et donc on peut considérer que ce Collège comme le précédent d'ailleurs n'a pas fait preuve d'absence d'anticipation. Au contraire, nous sommes particulièrement proactifs en nous inscrivant de manière volontariste dans les différents appels à projets, mais aussi en amplifiant ceux-ci par des initiatives propres, par des réaménagements, des réaffectations de locaux et ce, sur fonds propres. Nous avons fait ça avec le budget communal, sans intervention de subsides. Derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines et donc nous créons ces places et nous essayons de trouver des solutions pour ces enfants et pour leur famille.

En ce qui concerne l'inscription, il y a différentes phases. Les écoles peuvent recevoir des inscriptions, mais nous avons un call center qui regroupe toutes les inscriptions et qui veille à ce qu'il n'y ait pas de doublons. Parce qu'on constate souvent au cours de l'année que les parents vont inscrire leurs enfants dans plusieurs écoles, parce qu'ils veulent s'assurer d'avoir une place. Donc, il y a parfois une bulle qui se créait, à savoir qu'on aurait un chiffre très élevé d'enfants qui n'auraient pas de place et puis on constate que finalement il y a eu des inscriptions multiples. À travers le call center, nous voulons justement éviter ces inscriptions multiples et pouvoir directement orienter les parents auprès des écoles où il y a encore des places pour accueillir leurs enfants. Pour les écoles maternelles, je peux vous dire que tous les enfants, presque tous les enfants sont inscrits. Ce qu'il leur est parfois demandé, c'est d'attendre avant de pouvoir mettre leur enfant à l'école maternelle. Vous savez qu'on a d'abord la classe d'accueil et donc la rentrée scolaire dans une classe d'accueil en maternelle ne se fait pas nécessairement le 1^{er} septembre. Je pense que les choses se passent fort bien, mais je ne peux pas vous donner aujourd'hui une estimation définitive par ce qu'au niveau de la Communauté française, la comptabilisation des enfants dans les écoles se fait au 30 septembre. Les chiffres doivent être donnés au 30 septembre et donc je pourrai vous les donner à l'occasion du prochain conseil communal. Aujourd'hui dans le call center, l'Instruction publique n'a pas écho d'enfants qui se trouveraient dans des situations dramatiques et nous avons, chaque fois que des parents nous en faisaient la demande, nous les avons aussi réorientés vers la Communauté française, vers d'autres pouvoirs organisateurs. Nous avons évidemment essayé de trouver des solutions par rapport à leurs situations et ils ne sont pas revenus vers nous.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui on peut considérer que cette rentrée scolaire 2014 s'est faite dans de bonnes conditions. En tout cas, nous ne laissons pas les familles sans réponse et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, la situation est trop grave pour pouvoir se lancer des félicitations, mais la Commune peut considérer qu'elle prend sa part dans les réponses à donner aux différents défis démographiques. Cela vaut pour les écoles, comme cela vaut pour la petite enfance. Dans la période actuelle et les contingences financières que nous connaissons, nous utilisons toutes les ressources possibles pour pouvoir développer des places pour nos enfants. Je rappellerai ça, vous savez quand même, que la Commune ne dispose pas de tous les leviers financiers politiques et institutionnels pour répondre à ce défi. Nous voulons mener notre politique dans une logique de concertation, de coordination et de partage des responsabilités entre les Communes, la Région et les Communautés.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre pour votre réponse très complète, même si elle manque de nuances par rapport à des questions précises que je vous ai posées. Je veux bien attendre le 30 septembre et je vous demande qu'on me les envoie par écrit. Je veux bien demander quel était le nombre d'enfants inscrits et quels sont ceux qui sont sur liste d'attente et j'imagine que vous avez des listes d'attente et quels sont ceux surtout qui n'ont pas pu être inscrits. Vous dites que vous avez réorienté, mais j'imagine que vous tenez des statistiques sur ces enfants-là parce qu'à la fois vous dites que presque tous les enfants du maternel ont été inscrits donc ça sous-entend que certains n'ont pas pu être inscrits. Est-ce que ce sont les écoles qui renvoient les parents vers ce call center ? Parce qu'il y a des parents qui aujourd'hui sont complètement perdus, est-ce que c'est systématiquement toutes les écoles qui ont reçu la consigne de renvoyer systématiquement tous les parents vers ce

call center ? Sinon, j'attendrai gentiment après le 30 septembre pour avoir les réponses aux questions qui restent encore en suspens.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Donc l'incident s'est déroulé sans incident et on peut le clore.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Comme je le disais précédemment, on va maintenant avoir une séance à huis clos qui va traiter essentiellement de deux points concernant le personnel communal et du personnel dans les écoles. C'est important pour eux puisqu'il s'agit de nominations notamment. Votre majorité n'a plus le quorum, pour la deuxième fois dans le même mois. Je pense que vous devez poser de sérieuses questions, vous êtes incapables d'assurer le quorum. Pire encore, des membres de votre majorité ont quitté la séance alors que la séance à huis clos n'a pas encore commencé et qu'il y a des points importants pour le personnel communal. En ce qui me concerne, je tiendrai mon engagement, pour le personnel communal, moi, je resterai ici ! Mais je trouve que vous devez vraiment vous poser de sérieuses questions sur votre majorité et sur votre façon de fonctionner, sur votre façon d'organiser vos conseils communaux. Parce que certainement, c'est une des raisons pour lesquelles vous n'arrivez pas à réunir votre majorité qui est déjà très courte à la base.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.